

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation portant sur quatre projets de règlement modifiant le plan d'urbanisme et deux règlements d'urbanisme

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées de la municipalité de Saint-Moïse de ce qui suit :

Lors de sa séance ordinaire du 9 janvier 2023, le conseil municipal a adopté les projets de règlement présentés ci-après. Une assemblée publique de consultation à cet effet aura lieu le 6 février 2023 à la salle municipale située au 120 rue Principale à Saint-Moïse à compter de 20 heures.

Le **projet de règlement numéro 2022-05 modifiant le plan d'urbanisme** a pour objet :

- a) de modifier les sections traitant de l'affectation agro-forestière et des sites à incidence environnementale ainsi que le *plan des territoires d'intérêt et de contrainte* de manière à décrire et localiser le projet de multiplateforme (*plateforme de compostage, un lieu d'enfouissement technique (LET) et écocentre*) dont l'aménagement est prévu pour 2023 ou 2024, aux fins de conformité au schéma d'aménagement révisé modifié par le règlement numéro 2021-07;
- b) d'insérer un tracé de route projeté à l'ouest du Lac du Quinzième mille.

Le **projet de règlement numéro 2022-06 modifiant le règlement des permis et certificats** a pour objet :

- c) d'exempter les travaux de transformation et d'agrandissement d'un bâtiment existant ainsi que la construction ou l'ajout d'un bâtiment secondaire accessoire à un bâtiment principal existant de la condition de délivrance d'un permis de construction exigeant la contiguïté à une rue aux fins de conformité au schéma d'aménagement révisé modifié par le règlement numéro 2021-07;
- d) de corriger une erreur de référence à la municipalité.

Le **projet de règlement numéro 2022-07 modifiant le règlement de zonage** a pour objet :

- e) d'insérer la définition de lieu d'enfouissement technique;
- f) de ne plus prohiber les usages liés à l'enfouissement des matières résiduelles, à la récupération et au compostage dans la zone 23 Af, où est prévue l'implantation d'une multiplateforme, aux fins de conformité au schéma d'aménagement révisé modifié par le règlement numéro 2021-07;
- g) de remplacer les normes relatives aux sites d'enfouissement des déchets par des normes relatives aux multiplateformes comprenant un lieu d'enfouissement technique et une plateforme de compostage et les ajuster, aux fins de conformité au schéma d'aménagement révisé modifié par le règlement numéro 2021-07;

Le premier projet de règlement numéro 2022-08 modifiant le règlement de zonage a pour objet :

- h) d'augmenter la superficie maximale des garages et de remises isolés associés à un usage résidentiel situé sur un terrain hors du périmètre urbain;
- i) d'insérer un tracé de route projeté à l'ouest du Lac du Quinzième mille aux fins de conformité au plan d'urbanisme en cours de modification.

Le premier projet de règlement numéro 2022-08 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le plan de zonage permettant d'identifier les zones de la municipalité est disponible au bureau municipal ainsi qu'à l'adresse web www.mrcmatapedia.qc.ca dans la section *Municipalités*.

Des copies de ces projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 117-B rue Principale à Saint-Moïse aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SAINT-MOÏSE, CE 16 JANVIER 2023

Nadine Beaulieu, directrice générale
et greffière-trésorière

